Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS
Réunion du 06 mars 2024 - PV N°22

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie - MM. COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique
EXCUSE : M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 35 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 02 ET 03 MARS 2024

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS
DISCIPLINE
DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA
51494.2 BRANTOME - LIMEUIL
DEPARTEMENTAL 2 KARENOVE
Poule B 52675.2 LE MONTEIL - PAYS FENELON
DEPARTEMENTAL 3
Poule C 52170.2 FOOT SUD BASTIDE - EYMET

LITIGES ET CONTENTIEUX
DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA
51490.2 BASSIMILHACOIS - PRIGONRIEUX FC 2
52351.2 BOULAZAC 2 - PAYS DE MONTAIGNE
DEPARTEMENTAL 3
Poule D 51974.2 MUSSIDAN ST MEDARD 2 - ANNESSE ET BEAULIEU
52418.2 RIBERAC 3 - LA FORCE GINESTET

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORME
CRITERUIM A 8
58512.1 ESPERANCE FENELON 2
58640.1 ST GENIES 2

FORFAIT D'UNE JOURNEE
Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 24 des Règlements Particuliers du District. Ces clubs seront débités d'une amende de 30€ (1er forfait)
DEPARTEMENTAL 4
Poule E 26547105 Ent. CONDAT VILLAC 3
CRITERIUM A 8
Poule A 27851262 THENON LIMEYRAT FC 3
Poule B 27851613 Ent. CELLES TOCANE 3